

ber, rue des Poilus, 17, et Floré Morera, fleuriste, rue Victor-Hugo, 15, à Leers.

Décès : Jean Declercq, 60 ans, rue des Poilus ; Juliette Vanaverbeke, veuve Hennin, 84 ans, rue de l'Hôpital, 85 ; Suzanne Notiebert, épouse Rose, 27 ans, rue Négrier, cour des Pompiers, 1 bis ; Clara Dorpe, épouse Verdonck, 64 ans, rue du Chêne-Blanc, 2 ; Fédora Rose épouse Vanasse, 62 ans, rue Bolleu, 15.

CROIX

Trépassée La Renalensane. — Répétition générale de soir vendredi à 8 h. Les sociétaires n'ayant pas assisté aux répétitions depuis un certain temps sont priés d'annoncer à la commission pour le 12 décembre, dernier délai, s'ils désirent participer au banquet de clôture.

Grand concours annuel de manille contre. — Samedi 3, dimanche 4, lundi 5 et mardi 6 décembre, chez M. Jules Corment (ancien M. J. Emile Lohéac), 10, rue de l'Hôpital, concours de manille contre lequel sont conviés tous les amateurs de la région. — 9 heures pour 15 fr. Paris 1932.

Libre Pensée. — Les sociétaires et amis disponibles dimanche à 11 h. sont invités à la « Economie de l'Alcool » local du Foyer, 40, rue Vanlan. Réception de nouveaux membres. — Etat Civil. — Décès : Florent Jossin, 12 jours, rue Jules Guesde, 144.

ECHO DE LA SAINTE CATHERINE

Par décision de la Chambre syndicale, la fête traditionnelle n'a pas eu lieu. Les minidettes un instant ont fait la moue, mais avec beaucoup d'à-propos ont jugé que la crise infligée ne valait pas une crise de nerfs. Elles ont pris la chose avec le sourire et fête quand même leur patronne et les espoirs qu'elle détent. On prit un bon moment, on fit la dinette, et on chahuta. Mieux vaut de ris que de larmes écrite!

WASQUEHAL

LA FETE DE SAINT-NICOLAS CHEZ LES « BERETS BLEUS »

Ces « Berets Bleus » de Wasquehal ont dignement fêté hier jeudi la Saint-Nicolas.

Malheureusement la principale innovation de la journée n'a pu avoir lieu. En effet Saint-Nicolas devait venir rendre visite aux enfants de Wasquehal à l'aide de l'air de son sac de Wasquehal, mis gracieusement à la disposition des organisateurs, par M. Albert Lepers, le sympathique animateur du Club de Wasquehal.

En raison des mauvaises conditions atmosphériques, l'aviation n'aurait pu avoir lieu et le grand oiseau fut remplacé au pied levé par une automobile qui amena au lieu de rendez-vous, au lieu de la Vierge, tout ce qui de Saint-Nicolas avait promis.

Un imposant cortège se forma dès l'arrivée de Saint-Nicolas et se dirigea vers la salle des fêtes du patronage Saint-Edmond, rue Delerue, où la fête se continua pour la grande joie des enfants qui reçurent en outre diverses friandises au mains du vénérable Saint-Nicolas.

Accident de chantier. — Occupé au chantier Dawans, rue de Roubaix, le maçon Louis Gastman, 55 ans, 241, rue Jules-Guesde, à Hem, s'est fait une déchirure musculaire à la nuque.

Inscription des conscrits. — L'inscription des jeunes gens appelés à faire partie des contingents de la classe 1931 B et 1931 A, c'est-à-dire, ceux nés du 1er juin 1911 au 31 mai 1912, se continuera à la mairie (2e guichet), samedi de 13 h. 30 à 17 heures. Les jeunes gens intéressés sont priés de se munir du livret de famille de leurs parents et s'il y a lieu de certificat médical s'ils ont l'intention de faire établir un dossier militaire.

Les jeunes gens dont le père est né à l'étranger, devront se présenter avec leur père ou à défaut, avec un tuteur pour l'établissement des déclarations d'intention de réclamer la nationalité française.

Les enfants de nationalité étrangère, se munir du décret de naturalisation ou de leur passeport.

La Sainte-Cécile. — L'Harmonie municipale « La Jeune France » célébrera la fête de Sainte-Cécile, dimanche 6 décembre, à 10 heures, au lieu de la messe à l'Église, rue de l'Église, à 13 h. 30, à l'issue du banquet à la salle des fêtes de la mairie, un concert sera offert aux familles des membres actifs et honoraires ainsi qu'aux amis de la Jeune France. A cette occasion, le comité s'est assuré le concours de plusieurs artistes réputés qui interpréteront les plus beaux morceaux de leur répertoire et ce sera un véritable succès. L'ouverture de 1 à 3 heures et un sketch inédit « Tout homme est menteur ».

Cette soirée se terminera par un grand lot de famille dans la même salle.

Avis aux couloirs. — Il est actuellement en cours de travaux, au général des pigeons voyageurs existant dans la commune. Les amateurs colombophiles sont priés de remplir le plus tôt possible les formulaires destinés à cet effet à la mairie (2e guichet).

Autos et motos. — Les propriétaires d'autos, camions, motos, tracteurs, etc., sont invités à faire leur déclaration de véhicules à la mairie et à passer les imprimés nécessaires à cette déclaration prescrite par les autorités militaires. Amende de 50 à 600 fr. aux non déclarants.

Renversement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulas, sont priés de rapporter à la mairie (2e guichet), les formulaires de déclaration qui leur ont été remis par les services de la police, s'ils n'ont pas pu de remplir, sur priés d'en réclamer à la mairie.

Chiffre d'affaires. — Aujourd'hui vendredi à la salle des fêtes de la mairie, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires. De 9 à 11 heures, pour les lettres A à I et de 14 à 16 heures, pour les lettres M à Z.

L'allocation aux A. C. — Une permanence sera établie mercredi prochain 6 décembre, de 18 à 19 heures, au siège de la section des combattants du Centre, place Fenelon, où un membre de la commission se tiendra à la disposition des intéressés jusqu'à midi, pour leur faire connaître les modalités de la demande d'allocation de combattant. Ces derniers devront se munir de leur livret militaire, acte de naissance, cartes bleues et de la carte verte du combattant.

Etat civil. — Naissance. — Gilberte Delguste, chemin de la Planchette au Riez, 13.

LANNOY

Concours de loto. — Le Club Lannois donne son concours annuel dimanche 6 décembre, de 18 à 19 heures, à l'issue de la messe au lieu de la messe à l'Église, rue de l'Église, à 13 h. 30, à l'issue du banquet à la salle des fêtes de la mairie, un concert sera offert aux familles des membres actifs et honoraires ainsi qu'aux amis de la Jeune France. A cette occasion, le comité s'est assuré le concours de plusieurs artistes réputés qui interpréteront les plus beaux morceaux de leur répertoire et ce sera un véritable succès. L'ouverture de 1 à 3 heures et un sketch inédit « Tout homme est menteur ».

Cette soirée se terminera par un grand lot de famille dans la même salle.

Avis aux couloirs. — Il est actuellement en cours de travaux, au général des pigeons voyageurs existant dans la commune. Les amateurs colombophiles sont priés de remplir le plus tôt possible les formulaires destinés à cet effet à la mairie (2e guichet).

Autos et motos. — Les propriétaires d'autos, camions, motos, tracteurs, etc., sont invités à faire leur déclaration de véhicules à la mairie et à passer les imprimés nécessaires à cette déclaration prescrite par les autorités militaires. Amende de 50 à 600 fr. aux non déclarants.

Renversement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulas, sont priés de rapporter à la mairie (2e guichet), les formulaires de déclaration qui leur ont été remis par les services de la police, s'ils n'ont pas pu de remplir, sur priés d'en réclamer à la mairie.

Chiffre d'affaires. — Aujourd'hui vendredi à la salle des fêtes de la mairie, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires. De 9 à 11 heures, pour les lettres A à I et de 14 à 16 heures, pour les lettres M à Z.

L'allocation aux A. C. — Une permanence sera établie mercredi prochain 6 décembre, de 18 à 19 heures, au siège de la section des combattants du Centre, place Fenelon, où un membre de la commission se tiendra à la disposition des intéressés jusqu'à midi, pour leur faire connaître les modalités de la demande d'allocation de combattant. Ces derniers devront se munir de leur livret militaire, acte de naissance, cartes bleues et de la carte verte du combattant.

Etat civil. — Naissance. — Gilberte Delguste, chemin de la Planchette au Riez, 13.

LEERS

Un Arbre de Noël au quartier du Recueil. — Le Comité des fêtes et de bienfaisance du quartier du Recueil, s'est réuni chez son président, le marquis de Leers, rue de l'Église, à 13 h. 30, à l'issue du banquet à la salle des fêtes de la mairie, un concert sera offert aux familles des membres actifs et honoraires ainsi qu'aux amis de la Jeune France. A cette occasion, le comité s'est assuré le concours de plusieurs artistes réputés qui interpréteront les plus beaux morceaux de leur répertoire et ce sera un véritable succès. L'ouverture de 1 à 3 heures et un sketch inédit « Tout homme est menteur ».

Cette soirée se terminera par un grand lot de famille dans la même salle.

Avis aux couloirs. — Il est actuellement en cours de travaux, au général des pigeons voyageurs existant dans la commune. Les amateurs colombophiles sont priés de remplir le plus tôt possible les formulaires destinés à cet effet à la mairie (2e guichet).

Autos et motos. — Les propriétaires d'autos, camions, motos, tracteurs, etc., sont invités à faire leur déclaration de véhicules à la mairie et à passer les imprimés nécessaires à cette déclaration prescrite par les autorités militaires. Amende de 50 à 600 fr. aux non déclarants.

Renversement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulas, sont priés de rapporter à la mairie (2e guichet), les formulaires de déclaration qui leur ont été remis par les services de la police, s'ils n'ont pas pu de remplir, sur priés d'en réclamer à la mairie.

Chiffre d'affaires. — Aujourd'hui vendredi à la salle des fêtes de la mairie, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires. De 9 à 11 heures, pour les lettres A à I et de 14 à 16 heures, pour les lettres M à Z.

L'allocation aux A. C. — Une permanence sera établie mercredi prochain 6 décembre, de 18 à 19 heures, au siège de la section des combattants du Centre, place Fenelon, où un membre de la commission se tiendra à la disposition des intéressés jusqu'à midi, pour leur faire connaître les modalités de la demande d'allocation de combattant. Ces derniers devront se munir de leur livret militaire, acte de naissance, cartes bleues et de la carte verte du combattant.

Etat civil. — Naissance. — Gilberte Delguste, chemin de la Planchette au Riez, 13.

FLERS

Un Arbre de Noël au quartier du Recueil. — Le Comité des fêtes et de bienfaisance du quartier du Recueil, s'est réuni chez son président, le marquis de Leers, rue de l'Église, à 13 h. 30, à l'issue du banquet à la salle des fêtes de la mairie, un concert sera offert aux familles des membres actifs et honoraires ainsi qu'aux amis de la Jeune France. A cette occasion, le comité s'est assuré le concours de plusieurs artistes réputés qui interpréteront les plus beaux morceaux de leur répertoire et ce sera un véritable succès. L'ouverture de 1 à 3 heures et un sketch inédit « Tout homme est menteur ».

Cette soirée se terminera par un grand lot de famille dans la même salle.

Avis aux couloirs. — Il est actuellement en cours de travaux, au général des pigeons voyageurs existant dans la commune. Les amateurs colombophiles sont priés de remplir le plus tôt possible les formulaires destinés à cet effet à la mairie (2e guichet).

Autos et motos. — Les propriétaires d'autos, camions, motos, tracteurs, etc., sont invités à faire leur déclaration de véhicules à la mairie et à passer les imprimés nécessaires à cette déclaration prescrite par les autorités militaires. Amende de 50 à 600 fr. aux non déclarants.

Renversement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulas, sont priés de rapporter à la mairie (2e guichet), les formulaires de déclaration qui leur ont été remis par les services de la police, s'ils n'ont pas pu de remplir, sur priés d'en réclamer à la mairie.

Chiffre d'affaires. — Aujourd'hui vendredi à la salle des fêtes de la mairie, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires. De 9 à 11 heures, pour les lettres A à I et de 14 à 16 heures, pour les lettres M à Z.

L'allocation aux A. C. — Une permanence sera établie mercredi prochain 6 décembre, de 18 à 19 heures, au siège de la section des combattants du Centre, place Fenelon, où un membre de la commission se tiendra à la disposition des intéressés jusqu'à midi, pour leur faire connaître les modalités de la demande d'allocation de combattant. Ces derniers devront se munir de leur livret militaire, acte de naissance, cartes bleues et de la carte verte du combattant.

Etat civil. — Naissance. — Gilberte Delguste, chemin de la Planchette au Riez, 13.

TOURCOING

BUREAUX : Rue Fidèle Lehoucq, à TOURCOING — Téléphone 955
Dépot de vente : 50, Rue Centrale (En face la Conditionnement)

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Le dimanche 6 décembre, c'est-à-dire, ceux nés du 1er juin 1911 au 31 mai 1912, se continuera à la mairie (2e guichet), samedi de 13 h. 30 à 17 heures. Les jeunes gens intéressés sont priés de se munir du livret de famille de leurs parents et s'il y a lieu de certificat médical s'ils ont l'intention de faire établir un dossier militaire.

Les jeunes gens dont le père est né à l'étranger, devront se présenter avec leur père ou à défaut, avec un tuteur pour l'établissement des déclarations d'intention de réclamer la nationalité française.

Les enfants de nationalité étrangère, se munir du décret de naturalisation ou de leur passeport.

La Sainte-Cécile. — L'Harmonie municipale « La Jeune France » célébrera la fête de Sainte-Cécile, dimanche 6 décembre, à 10 heures, au lieu de la messe à l'Église, rue de l'Église, à 13 h. 30, à l'issue du banquet à la salle des fêtes de la mairie, un concert sera offert aux familles des membres actifs et honoraires ainsi qu'aux amis de la Jeune France. A cette occasion, le comité s'est assuré le concours de plusieurs artistes réputés qui interpréteront les plus beaux morceaux de leur répertoire et ce sera un véritable succès. L'ouverture de 1 à 3 heures et un sketch inédit « Tout homme est menteur ».

Cette soirée se terminera par un grand lot de famille dans la même salle.

Avis aux couloirs. — Il est actuellement en cours de travaux, au général des pigeons voyageurs existant dans la commune. Les amateurs colombophiles sont priés de remplir le plus tôt possible les formulaires destinés à cet effet à la mairie (2e guichet).

Autos et motos. — Les propriétaires d'autos, camions, motos, tracteurs, etc., sont invités à faire leur déclaration de véhicules à la mairie et à passer les imprimés nécessaires à cette déclaration prescrite par les autorités militaires. Amende de 50 à 600 fr. aux non déclarants.

Renversement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulas, sont priés de rapporter à la mairie (2e guichet), les formulaires de déclaration qui leur ont été remis par les services de la police, s'ils n'ont pas pu de remplir, sur priés d'en réclamer à la mairie.

Chiffre d'affaires. — Aujourd'hui vendredi à la salle des fêtes de la mairie, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires. De 9 à 11 heures, pour les lettres A à I et de 14 à 16 heures, pour les lettres M à Z.

L'allocation aux A. C. — Une permanence sera établie mercredi prochain 6 décembre, de 18 à 19 heures, au siège de la section des combattants du Centre, place Fenelon, où un membre de la commission se tiendra à la disposition des intéressés jusqu'à midi, pour leur faire connaître les modalités de la demande d'allocation de combattant. Ces derniers devront se munir de leur livret militaire, acte de naissance, cartes bleues et de la carte verte du combattant.

Etat civil. — Naissance. — Gilberte Delguste, chemin de la Planchette au Riez, 13.

TOURCOING

BUREAUX : Rue Fidèle Lehoucq, à TOURCOING — Téléphone 955
Dépot de vente : 50, Rue Centrale (En face la Conditionnement)

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Le dimanche 6 décembre, c'est-à-dire, ceux nés du 1er juin 1911 au 31 mai 1912, se continuera à la mairie (2e guichet), samedi de 13 h. 30 à 17 heures. Les jeunes gens intéressés sont priés de se munir du livret de famille de leurs parents et s'il y a lieu de certificat médical s'ils ont l'intention de faire établir un dossier militaire.

Les jeunes gens dont le père est né à l'étranger, devront se présenter avec leur père ou à défaut, avec un tuteur pour l'établissement des déclarations d'intention de réclamer la nationalité française.

Les enfants de nationalité étrangère, se munir du décret de naturalisation ou de leur passeport.

La Sainte-Cécile. — L'Harmonie municipale « La Jeune France » célébrera la fête de Sainte-Cécile, dimanche 6 décembre, à 10 heures, au lieu de la messe à l'Église, rue de l'Église, à 13 h. 30, à l'issue du banquet à la salle des fêtes de la mairie, un concert sera offert aux familles des membres actifs et honoraires ainsi qu'aux amis de la Jeune France. A cette occasion, le comité s'est assuré le concours de plusieurs artistes réputés qui interpréteront les plus beaux morceaux de leur répertoire et ce sera un véritable succès. L'ouverture de 1 à 3 heures et un sketch inédit « Tout homme est menteur ».

Cette soirée se terminera par un grand lot de famille dans la même salle.

Avis aux couloirs. — Il est actuellement en cours de travaux, au général des pigeons voyageurs existant dans la commune. Les amateurs colombophiles sont priés de remplir le plus tôt possible les formulaires destinés à cet effet à la mairie (2e guichet).

Autos et motos. — Les propriétaires d'autos, camions, motos, tracteurs, etc., sont invités à faire leur déclaration de véhicules à la mairie et à passer les imprimés nécessaires à cette déclaration prescrite par les autorités militaires. Amende de 50 à 600 fr. aux non déclarants.

Renversement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulas, sont priés de rapporter à la mairie (2e guichet), les formulaires de déclaration qui leur ont été remis par les services de la police, s'ils n'ont pas pu de remplir, sur priés d'en réclamer à la mairie.

Chiffre d'affaires. — Aujourd'hui vendredi à la salle des fêtes de la mairie, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires. De 9 à 11 heures, pour les lettres A à I et de 14 à 16 heures, pour les lettres M à Z.

L'allocation aux A. C. — Une permanence sera établie mercredi prochain 6 décembre, de 18 à 19 heures, au siège de la section des combattants du Centre, place Fenelon, où un membre de la commission se tiendra à la disposition des intéressés jusqu'à midi, pour leur faire connaître les modalités de la demande d'allocation de combattant. Ces derniers devront se munir de leur livret militaire, acte de naissance, cartes bleues et de la carte verte du combattant.

Etat civil. — Naissance. — Gilberte Delguste, chemin de la Planchette au Riez, 13.

TOURCOING

BUREAUX : Rue Fidèle Lehoucq, à TOURCOING — Téléphone 955
Dépot de vente : 50, Rue Centrale (En face la Conditionnement)

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Le dimanche 6 décembre, c'est-à-dire, ceux nés du 1er juin 1911 au 31 mai 1912, se continuera à la mairie (2e guichet), samedi de 13 h. 30 à 17 heures. Les jeunes gens intéressés sont priés de se munir du livret de famille de leurs parents et s'il y a lieu de certificat médical s'ils ont l'intention de faire établir un dossier militaire.

Les jeunes gens dont le père est né à l'étranger, devront se présenter avec leur père ou à défaut, avec un tuteur pour l'établissement des déclarations d'intention de réclamer la nationalité française.

Les enfants de nationalité étrangère, se munir du décret de naturalisation ou de leur passeport.

La Sainte-Cécile. — L'Harmonie municipale « La Jeune France » célébrera la fête de Sainte-Cécile, dimanche 6 décembre, à 10 heures, au lieu de la messe à l'Église, rue de l'Église, à 13 h. 30, à l'issue du banquet à la salle des fêtes de la mairie, un concert sera offert aux familles des membres actifs et honoraires ainsi qu'aux amis de la Jeune France. A cette occasion, le comité s'est assuré le concours de plusieurs artistes réputés qui interpréteront les plus beaux morceaux de leur répertoire et ce sera un véritable succès. L'ouverture de 1 à 3 heures et un sketch inédit « Tout homme est menteur ».

Cette soirée se terminera par un grand lot de famille dans la même salle.

Avis aux couloirs. — Il est actuellement en cours de travaux, au général des pigeons voyageurs existant dans la commune. Les amateurs colombophiles sont priés de remplir le plus tôt possible les formulaires destinés à cet effet à la mairie (2e guichet).

Autos et motos. — Les propriétaires d'autos, camions, motos, tracteurs, etc., sont invités à faire leur déclaration de véhicules à la mairie et à passer les imprimés nécessaires à cette déclaration prescrite par les autorités militaires. Amende de 50 à 600 fr. aux non déclarants.

Renversement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulas, sont priés de rapporter à la mairie (2e guichet), les formulaires de déclaration qui leur ont été remis par les services de la police, s'ils n'ont pas pu de remplir, sur priés d'en réclamer à la mairie.

Chiffre d'affaires. — Aujourd'hui vendredi à la salle des fêtes de la mairie, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires. De 9 à 11 heures, pour les lettres A à I et de 14 à 16 heures, pour les lettres M à Z.

L'allocation aux A. C. — Une permanence sera établie mercredi prochain 6 décembre, de 18 à 19 heures, au siège de la section des combattants du Centre, place Fenelon, où un membre de la commission se tiendra à la disposition des intéressés jusqu'à midi, pour leur faire connaître les modalités de la demande d'allocation de combattant. Ces derniers devront se munir de leur livret militaire, acte de naissance, cartes bleues et de la carte verte du combattant.

Etat civil. — Naissance. — Gilberte Delguste, chemin de la Planchette au Riez, 13.

TOURCOING

BUREAUX : Rue Fidèle Lehoucq, à TOURCOING — Téléphone 955
Dépot de vente : 50, Rue Centrale (En face la Conditionnement)

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Le dimanche 6 décembre, c'est-à-dire, ceux nés du 1er juin 1911 au 31 mai 1912, se continuera à la mairie (2e guichet), samedi de 13 h. 30 à 17 heures. Les jeunes gens intéressés sont priés de se munir du livret de famille de leurs parents et s'il y a lieu de certificat médical s'ils ont l'intention de faire établir un dossier militaire.

Les jeunes gens dont le père est né à l'étranger, devront se présenter avec leur père ou à défaut, avec un tuteur pour l'établissement des déclarations d'intention de réclamer la nationalité française.

Les enfants de nationalité étrangère, se munir du décret de naturalisation ou de leur passeport.

La Sainte-Cécile. — L'Harmonie municipale « La Jeune France » célébrera la fête de Sainte-Cécile, dimanche 6 décembre, à 10 heures, au lieu de la messe à l'Église, rue de l'Église, à 13 h. 30, à l'issue du banquet à la salle des fêtes de la mairie, un concert sera offert aux familles des membres actifs et honoraires ainsi qu'aux amis de la Jeune France. A cette occasion, le comité s'est assuré le concours de plusieurs artistes réputés qui interpréteront les plus beaux morceaux de leur répertoire et ce sera un véritable succès. L'ouverture de 1 à 3 heures et un sketch inédit « Tout homme est menteur ».

Cette soirée se terminera par un grand lot de famille dans la même salle.

Avis aux couloirs. — Il est actuellement en cours de travaux, au général des pigeons voyageurs existant dans la commune. Les amateurs colombophiles sont priés de remplir le plus tôt possible les formulaires destinés à cet effet à la mairie (2e guichet).

Autos et motos. — Les propriétaires d'autos, camions, motos, tracteurs, etc., sont invités à faire leur déclaration de véhicules à la mairie et à passer les imprimés nécessaires à cette déclaration prescrite par les autorités militaires. Amende de 50 à 600 fr. aux non déclarants.

Renversement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulas, sont priés de rapporter à la mairie (2e guichet), les formulaires de déclaration qui leur ont été remis par les services de la police, s'ils n'ont pas pu de remplir, sur priés d'en réclamer à la mairie.

Chiffre d'affaires. — Aujourd'hui vendredi à la salle des fêtes de la mairie, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires. De 9 à 11 heures, pour les lettres A à I et de 14 à 16 heures, pour les lettres M à Z.

L'allocation aux A. C. — Une permanence sera établie mercredi prochain 6 décembre, de 18 à 19 heures, au siège de la section des combattants du Centre, place Fenelon, où un membre de la commission se tiendra à la disposition des intéressés jusqu'à midi, pour leur faire connaître les modalités de la demande d'allocation de combattant. Ces derniers devront se munir de leur livret militaire, acte de naissance, cartes bleues et de la carte verte du combattant.

Etat civil. — Naissance. — Gilberte Delguste, chemin de la Planchette au Riez, 13.

Deuxième catégorie, de 16 à 18 ans ; 3e catégorie, de 19 à 21 ans ; 4e catégorie, de 22 à 24 ans ; 5e catégorie, de 25 à 27 ans ; 6e catégorie, de 28 à 30 ans ; 7e catégorie, de 31 à 33 ans ; 8e catégorie, de 34 à 36 ans ; 9e catégorie, de 37 à 39 ans ; 10e catégorie, de 40 à 42 ans ; 11e catégorie, de 43 à 45 ans ; 12e catégorie, de 46 à 48 ans ; 13e catégorie, de 49 à 51 ans ; 14e catégorie, de 52 à 54 ans ; 15e catégorie, de 55 à 57 ans ; 16e catégorie, de 58 à 60 ans ; 17e catégorie, de 61 à 63 ans ; 18e catégorie, de 64 à 66 ans ; 19e catégorie, de 67 à 69 ans ; 20e catégorie, de 70 à 72 ans ; 21e catégorie, de 73 à 75 ans ; 22e catégorie, de 76 à 78 ans ; 23e catégorie, de 79 à 81 ans ; 24e catégorie, de 82 à 84 ans ; 25e catégorie, de 85 à 87 ans ; 26e catégorie, de 88 à 90 ans ; 27e catégorie, de 91 à 93 ans ; 28e catégorie, de 94 à 96 ans ; 29e catégorie, de 97 à 99 ans ; 30e catégorie, de 100 à 102 ans ; 31e catégorie, de 103 à 105 ans ; 32e catégorie, de 106 à 108 ans ; 33e catégorie, de 109 à 111 ans ; 34e catégorie, de 112 à 114 ans ; 35e catégorie, de 115 à 117 ans ; 36e catégorie, de 118 à 120 ans ; 37e catégorie, de 121 à 123 ans ; 38e catégorie, de 124 à 126 ans ; 39e catégorie, de 127 à 129 ans ; 40e catégorie, de 130 à 132 ans ; 41e catégorie, de 133 à 135 ans ; 42e catégorie, de 136 à 138 ans ; 43e catégorie, de 139 à 141 ans ; 44e catégorie, de 142 à 144 ans ; 45e catégorie, de 145 à 147 ans ; 46e catégorie, de 148 à 150 ans ; 47e catégorie, de 151 à 153 ans ; 48e catégorie, de 154 à 156 ans ; 49e catégorie, de 157 à 159 ans ; 50e catégorie, de 160 à 162 ans ; 51e catégorie, de 163 à 165 ans ; 52e catégorie, de 166 à 168 ans ; 53e catégorie, de 169 à 171 ans ; 54e catégorie, de 172 à 174 ans ; 55e catégorie, de 175 à 177 ans ; 56e catégorie, de 178 à 180 ans ; 57e catégorie, de 181 à 183 ans ; 58e catégorie, de 184 à 186 ans ; 59e catégorie, de 187 à 189 ans ; 60e catégorie, de 190 à 192 ans ; 61e catégorie, de 193 à 195 ans ; 62e catégorie, de 196 à 198 ans ; 63e catégorie, de 199 à 201 ans ; 64e catégorie, de 202 à 204 ans ; 65e catégorie, de 205 à 207 ans ; 66e catégorie, de 208 à 210 ans ; 67e catégorie, de 211 à 213 ans ; 68e catégorie, de 214 à 216 ans ; 69e catégorie, de 217 à 219 ans ; 70e catégorie, de 220 à 222 ans ; 71e catégorie, de 223 à 225 ans ; 72e catégorie, de 226 à 228 ans ; 73e catégorie, de 229 à 231 ans ; 74e catégorie, de 232 à 234 ans ; 75e catégorie, de 235 à 237 ans ; 76e catégorie, de 238 à 240 ans ; 77e catégorie, de 241 à 243 ans ; 78e catégorie, de 244 à 246 ans ; 79e catégorie, de 247 à 249 ans ; 80e catégorie, de 250 à 252 ans ; 81e catégorie, de 253 à 255 ans ; 82e catégorie, de 256 à 258 ans ; 83e catégorie, de 259 à 261 ans ; 84e catégorie, de 262 à 264 ans ; 85e catégorie, de 265 à 267 ans ; 86e catégorie, de 268 à 270 ans ; 87e catégorie, de 271 à 273 ans ; 88e catégorie, de 274 à 276 ans ; 89e catégorie, de 277 à 279 ans ; 90e catégorie, de 280 à 282 ans ; 91e catégorie, de 283 à 285 ans ; 92e catégorie, de 286 à 288 ans ; 93e catégorie, de 289 à 291 ans ; 94e catégorie, de 292 à 294 ans ; 95e catégorie, de 295 à 297 ans ; 96e catégorie, de 298 à 300 ans ; 97e catégorie, de 301 à 303 ans ; 98e catégorie, de 304 à 306 ans ; 99e catégorie, de 307 à 309 ans ; 100e catégorie, de 310 à 312 ans ; 101e catégorie, de 313 à 315 ans ; 102e catégorie, de 316 à 318 ans ; 103e catégorie, de 319 à 321 ans ; 104e catégorie, de 322 à 324 ans ; 105e catégorie, de 325 à 327 ans ; 106e catégorie, de 328 à 330 ans ; 107e catégorie, de 331 à 333 ans ; 108e catégorie, de 334 à 336 ans ; 109e catégorie, de 337 à 339 ans ; 110e catégorie, de 340 à 342 ans ; 111e catégorie, de 343 à 345 ans ; 112e catégorie, de 346 à 348 ans ; 113e catégorie, de 349 à 351 ans ; 114e catégorie, de 352 à 354 ans ; 115e catégorie, de 355 à 357 ans ; 116e catégorie, de 358 à 360 ans ; 117e catégorie, de 361 à 363 ans ; 118e catégorie, de 364 à 366 ans ; 119e catégorie, de 367 à 369 ans ; 120e catégorie, de 370 à 372 ans ; 121e catégorie, de 373 à 375 ans ; 122e catégorie, de 376 à 378 ans ; 123e catégorie, de 379 à 381 ans ; 124e catégorie, de 382 à 384 ans ; 125e catégorie, de 385 à 387 ans ; 126e catégorie, de 388 à 390 ans ; 127e catégorie, de 391 à 393 ans ; 128e catégorie, de 394 à 396 ans ; 129e catégorie, de 397 à 399 ans ; 130e catégorie, de 400 à 402 ans ; 131e catégorie, de 403 à 405 ans ; 132e catégorie, de 406 à 408 ans ; 133e catégorie, de 409 à 411 ans ; 134e catégorie, de 412 à 414 ans ; 135e catégorie, de 415 à 417 ans ; 136e catégorie, de 418 à 420 ans ; 137e catégorie, de 421 à 423 ans ; 138e catégorie, de 424 à 426 ans ; 139e catégorie, de 427 à 429 ans ; 140e catégorie, de 430 à 432 ans ; 141e catégorie, de 433 à 435 ans ; 142e catégorie, de 436 à 438 ans ; 143e catégorie, de 439 à 441 ans ; 144e catégorie, de 442 à 444 ans ; 145e catégorie, de 445 à 447 ans ; 146e catégorie, de 448 à 450 ans ; 147e catégorie, de 451 à 453 ans ; 148e catégorie, de 454 à 456 ans ; 149e catégorie, de 457 à 459 ans ; 150e catégorie, de 460 à 462 ans ; 151e catégorie, de 463 à 465 ans ; 152e catégorie, de 466 à 468 ans ; 153e catégorie, de 469 à 471 ans ; 154e catégorie, de 472 à 474 ans ; 155e catégorie, de 475 à 477 ans ; 156e catégorie, de 478 à 480 ans ; 157e catégorie, de 481 à 483 ans ; 158e catégorie, de 484 à 486 ans ; 159e catégorie, de 487 à 489 ans ; 160e catégorie, de 490 à 492 ans ; 161e catégorie, de 493 à 495 ans ; 162e catégorie, de 496 à 498 ans ; 163e catégorie, de 499 à 501 ans ; 164e catégorie, de 502 à 504 ans ; 165e catégorie, de 505 à 507 ans ; 166e catégorie, de 508 à 510 ans ; 167e catégorie, de 511 à 513 ans ; 168e catégorie, de 514 à 516 ans ; 169e catégorie, de 517 à 519 ans ; 170e catégorie, de 520 à 522 ans ; 171e catégorie, de 523 à 525 ans ; 172e catégorie, de 526 à 528 ans ; 173e catégorie, de 529 à 531 ans ; 174e catégorie, de 532 à 534 ans ; 175e catégorie, de 535 à 537 ans ; 176e catégorie, de 538 à 540 ans ; 177e catégorie, de 541 à 543 ans ; 178e catégorie, de 544 à 546 ans ; 179e catégorie, de 547 à 549 ans ; 180e catégorie, de 550 à 552 ans ; 181e catégorie, de 553 à 555 ans ; 182e catégorie, de 556 à 558 ans ; 183e catégorie, de 559 à 561 ans ; 184e catégorie, de 562 à 564 ans ; 185e catégorie, de 565 à 567 ans ; 186e catégorie, de 568 à 570 ans ; 187e catégorie, de 571 à 573 ans ; 188e catégorie, de 574 à 576 ans ; 189e catégorie, de 577 à 579 ans ; 190e catégorie, de 580 à 582 ans ; 191e catégorie, de 583 à 585 ans ; 192e catégorie, de 586 à 588 ans ; 193e catégorie, de 589 à 591 ans ; 194e catégorie, de 592 à 594 ans ; 195e catégorie, de 595 à 597 ans ; 196e catégorie, de 598 à 600 ans ; 197e catégorie, de 601 à 603 ans ; 198e catégorie, de 604 à 606 ans ; 199e catégorie, de 607 à 609 ans ; 200e catégorie, de 610 à 612 ans ; 201e catégorie, de 613 à 615 ans ; 202e catégorie, de 616 à 618 ans ; 203e catégorie, de 619 à 621 ans ; 204e catégorie, de 622 à 624 ans ; 205e catégorie, de 625 à 627 ans ; 206e catégorie, de 628 à 630 ans ; 207e catégorie, de 631 à 633 ans ; 208e catégorie, de 634 à 636 ans ; 209e catégorie, de 637 à 639 ans ; 210e catégorie, de 640 à 642 ans ; 211e catégorie, de 643 à 645 ans ; 212e catégorie, de 646 à 648 ans ; 213e catégorie, de 649 à 651 ans ; 214e catégorie, de 652 à 654 ans ; 215e catégorie, de 655 à 657 ans ; 216e catégorie, de 658 à 660 ans ; 217e catégorie, de 661 à 663 ans ; 218e catégorie, de 664 à 666 ans ; 219e catégorie, de 667 à 669 ans ; 220e catégorie, de 670 à 672 ans ; 221e catégorie, de 673 à 675 ans ; 222e catégorie, de 676 à 678 ans ; 223e catégorie, de 679 à 681 ans ; 224e catégorie, de 682 à 684 ans ; 225e catégorie, de 685 à 687 ans ; 226e catégorie, de 688 à 690 ans ; 227e catégorie, de 691 à 693 ans ; 228e catégorie, de 694 à 696 ans ; 229e catégorie, de 697 à 699 ans ; 230e catégorie, de 700 à 702 ans ; 231e catégorie, de 703 à 705 ans ; 232e catégorie, de 706 à 708 ans ; 233e catégorie, de 709 à 711 ans ; 234e catégorie, de 712 à 714 ans ; 235e catégorie, de 715 à 717 ans ; 236e catégorie, de 718 à 720 ans ; 237e catégorie, de 721 à 723 ans ; 238e catégorie, de 724 à 726 ans ; 239e catégorie, de 727 à 729 ans ; 240e catégorie, de 730 à 732 ans ; 241e catégorie, de 733 à 735 ans ; 242e catégorie, de 736 à 738 ans ; 243e catégorie, de 739 à 741 ans ; 244e catégorie, de 742 à 744 ans ; 245e catégorie, de 745 à 747 ans ; 246e catégorie, de 748 à 750 ans ; 247e catégorie, de 751 à 753 ans ; 248e catégorie, de 754 à 756 ans ; 249e catégorie, de 757 à 759 ans ; 250e catégorie, de 760 à 762 ans ; 251e catégorie, de 763 à 765 ans ; 252e catégorie, de 766 à 768 ans ; 253e catégorie, de 769 à 771 ans ; 254e catégorie, de 772 à 774 ans ;